



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 402 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À CRÉER LA NOUVELLE ZONE 159-HA À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 32-F ET MODIFIER LA ZONE 33-CN

Avis public est par le présent donné par le soussigné :

QUE le Conseil, lors de la réunion ordinaire tenue le 11 octobre 2022, a adopté le projet de règlement ci-haut mentionné;

QUE le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que le projet de règlement vise les zones 32-F et 33-Cn du plan de zonage;

QUE la modification du règlement concerne la création d'une nouvelle zone à dominance habitation et l'agrandissement d'une zone à dominance conservation;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 470, rue Francoeur à Nouvelle, aux heures régulières de bureau ou sur le site internet de la municipalité.

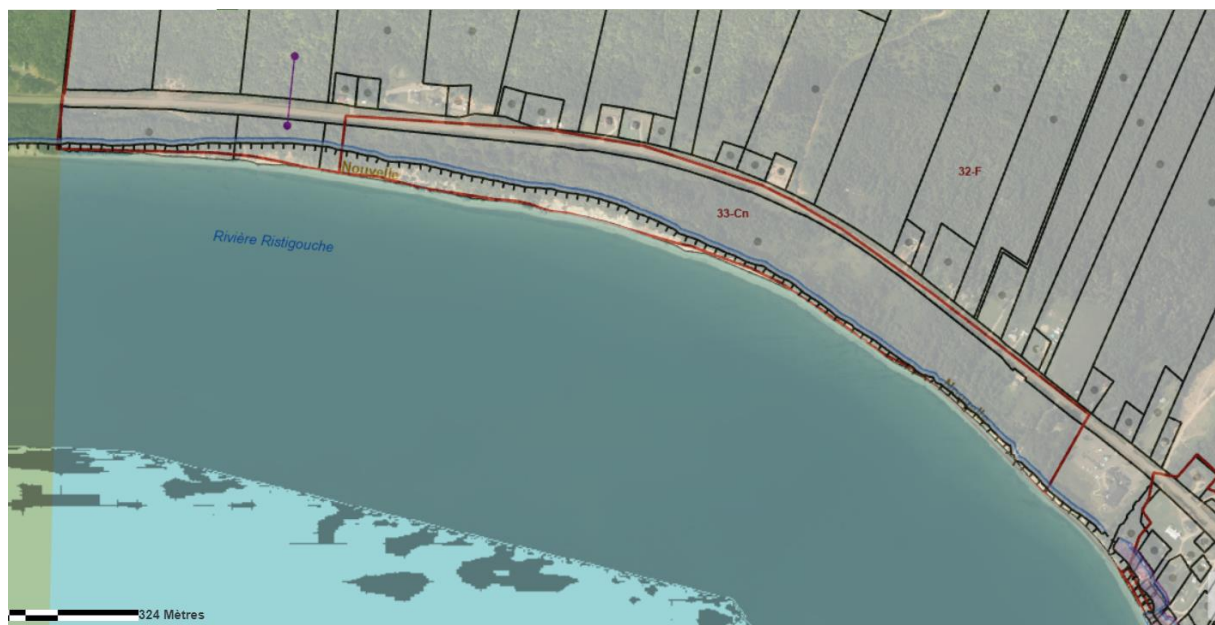
[\(www.nouvellegaspesie.com/municipalite/documentation/avis-publics/\)](http://www.nouvellegaspesie.com/municipalite/documentation/avis-publics/)

QU'une **consultation publique** sur ce règlement aura lieu à la **salle du conseil municipal, le 14 novembre 2022, 17 h, à l'hôtel de ville de Nouvelle situé au 470, rue Francoeur**, au cours de laquelle seront expliqués le règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur ce règlement seront entendus lors de cette consultation publique.

Donné à Nouvelle, 21 octobre 2022

Benoît Cabot
Directeur général

AVANT



APRÈS

